

Communiqué – 3 mai 2018

La CNCAUT et la FNAUT prennent des initiatives convergentes

La CNCAUT (Coordination nationale des collectifs et associations d'usagers du train) et la FNAUT ont pris des initiatives convergentes pour obtenir le dédommagement des usagers du train pénalisés par la grève des cheminots. La FNAUT va relayer les demandes des signataires de la pétition de la CNCAUT.

Une grève qui pénalise gravement les usagers du train

La grève des cheminots affecte gravement la situation des usagers de la SNCF. Les plus pénalisés d'entre eux sont les plus modestes, captifs du train - travailleurs précaires, étudiants, lycéens - mais aussi tous ceux qui ne bénéficient pas de possibilités de télétravail ou ne peuvent recourir au covoiturage.

Depuis trois semaines, et pour une période annoncée au moins équivalente, les usagers souffrent d'une « grève perlée » de deux jours et de perturbations importantes les trois jours qui suivent. La qualité de service ne correspond plus à l'abonnement souscrit et génère des dépenses supplémentaires imprévues pour nombre de voyageurs.

Des initiatives convergentes

La CNCAUT, qui s'est créée pour faire connaître les difficultés des voyageurs et réclamer le remboursement des abonnements SNCF (TGV, Intercités, TER, Transilien et RER), a rencontré un grand succès. Elle a été soutenue dès sa création par plusieurs associations locales de la FNAUT. Elle regroupe aujourd'hui les 67 000 voyageurs signataires de sa pétition, et des associations indépendantes.

De son côté, la FNAUT, qui fédère 165 associations locales, a saisi le Premier ministre dès le début du conflit pour réclamer un dispositif d'indemnisation exceptionnelle des voyageurs et l'inscription d'une obligation d'indemnisation dans le code des transports en cas de grève prolongée. Elle a rencontré la SNCF aux niveaux régional et national pour présenter ses exigences.

La FNAUT relaie les revendications de la CNCAUT

La poursuite du conflit a créé les circonstances d'un soutien actif de la CNCAUT par la FNAUT, association de consommateurs agréée par l'Etat. Ce soutien permettra de mieux faire entendre les revendications des 67 000 signataires de la pétition, des associations locales d'usagers, et plus largement des 4,5 millions de voyageurs quotidiens.

A l'issue de leur rencontre du 2 mai, la CNCAUT et la FNAUT ont convenu de travailler pour porter ensemble leurs exigences vis-à-vis de la SNCF et des pouvoirs publics :

- TGV et Intercités : demandes de remboursement des abonnements confirmées et seuils jugés inacceptables.
- Pour les TER (hors RER Ile-de-France, réunion prévue le 17 mai), 60 % minimum et plus selon les régions et les circulations pouvant aller jusqu'à 100 % en cas de non circulation.
- Des modalités à préciser (en particulier cas des abonnements non renouvelés) et des modes opératoires à expliquer.
- A plus long terme, inscription dans les conventions, une règle minimale simple et équitable de dédommagement liée aux jours et circulations perturbés.

Contacts presse :

- FNAUT : Bruno Gazeau, président, tél. 06 76 73 31 09
- CNCAUT : Arnaud Vanhelle, président de l'association Train Life, tél. 06 11 55 43 36